



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa le, 5 mai 2017

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau des élections et des libertés publiques

***ELECTIONS LEGISLATIVES 2017
DECLARATION DE CANDIDATURE***

Par décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés de l'assemblée nationale, les électeurs de la Nouvelle-Calédonie sont appelés le 11 juin 2017 et, le cas échéant, le 18 juin 2017, à élire les députés des deux circonscriptions de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le premier tour du scrutin, les candidats aux élections législatives pourront déposer leur déclaration de candidature à compter du **lundi 15 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017** aux horaires et lieux ci-dessous :

Du lundi 15 mai au jeudi 18 mai 2017

➤ De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le vendredi 19 mai 2017

➤ De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Lieu de dépôt :

Direction de la réglementation et de l'administration générale
Bureau des élections et des libertés publiques
9, bis rue de la République
98 800 Nouméa

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le 23.03.02.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement le bureau des élections à l'adresse suivante : election@nouvelle-caledonie.gouv.fr